

L'attaque massive du Conseil d'Etat contre nos prestations de retraite se précise!

Le Conseil d'Etat a décidé de s'approprier les avoirs de la CEH oubliant au passage qu'ils nous appartiennent ! En effet, les prestations de retraite sont l'équivalent d'un salaire différé et nul ne peut disposer de nos salaires ! Nous devons l'empêcher de voler nos futures rentes ! Voici un comparatif effrayant !

Comparatif entre notre plan de retraite CEH et le projet du Conseil d'Etat

	Classe 5	classe 10	Classe 15	Classe 20	Classe 25
Retraite à 58 ans plan CEH	fr. 1'901.90	fr. 2'561.20	fr. 3'518.90	fr. 4'711.95	fr. 6'198.70
Retraite à 58 ans plan Conseil d'Etat	fr. 1'480.05	fr. 1'899.45	fr. 2'457.90	fr. 3'204.50	fr. 4'152.00
Diminution prestations en Fr.	-fr. 421.85	-fr. 661.75	-fr. 1'061.00	-fr. 1'507.45	-fr. 2'046.70
Diminution prestations %	22.18%	25.84%	30.15%	31.99%	33.02%

Retraite à 60 ans plan CEH	fr. 2'122.65	fr. 2'858.60	fr. 3'927.35	fr. 5'258.90	fr. 6'918.20
Retraite à 60 ans plan Conseil d'Etat	fr. 1'839.15	fr. 2'360.35	fr. 3'054.30	fr. 3'982.10	fr. 5'159.50
Diminution prestations en Fr.	-fr. 283.50	-fr. 498.25	-fr. 873.05	-fr. 1'276.80	-fr. 1'758.70
Diminution prestations %	13.36%	17.43%	22.23%	24.28%	25.42%

Retraite à 64 ans plan CEH	fr. 2'653.35	fr. 3'573.15	fr. 4'909.20	fr. 6'573.60	fr. 8'647.80
Retraite à 64 ans plan Conseil d'Etat	fr. 2'468.10	fr. 3'167.55	fr. 4'098.80	fr. 5'343.80	fr. 6'923.85
Diminution prestations en Fr.	-fr. 185.25	-fr. 405.60	-fr. 810.40	-fr. 1'229.80	-fr. 1'723.95
Diminution prestations %	6.98%	11.35%	16.51%	18.71%	19.94%

Cotisation mensuelle CEH	fr. 339.65	fr. 457.35	fr. 628.40	fr. 841.40	fr. 1'106.90
Cotisation mensuelle Conseil d'Etat	fr. 495.03	fr. 634.92	fr. 821.58	fr. 1'071.12	fr. 1'387.85
Augmentation cotisations en Fr.	fr. 155.38	fr. 177.57	fr. 193.18	fr. 229.72	fr. 280.95
Augmentation cotisations en %	31.39%	27.97%	23.51%	21.45%	20.24%

Quelques explications sur le comparatif

Ce comparatif a été fait avec un assuré qui commence à travailler à 30 ans et a un taux d'activité de 100%. Il a été fait avec une cotisation pour le plan CEH à 24% et pour le plan Conseil d'Etat à 26%. Nous avons corrigé ce dernier, car le Conseil d'Etat prévoit d'augmenter les cotisations à 27%.

Un facteur va encore diminuer fortement les rentes : le calcul actuel se fait sur le dernier salaire. Or, le projet du conseil d'Etat prévoit de faire une moyenne des trois dernières années de travail. Si l'inflation reprend l'ascenseur, nous allons perdre plusieurs % supplémentaires !

Si vous avez des enfants quand vous prenez votre retraite, vous allez encore perdre entre 20 et 30% par enfant. Plus votre classe de fonction est basse, plus vous perdez !

Vu l'étendue des dégâts avec des baisses de prestations énormes et des augmentations de cotisations massives, le Conseil d'Etat a prévu que le personnel en activité conservera ses acquis actuels proportionnellement aux années de cotisations. Cette mesure est sensée diviser le personnel, car ceux qui sont près de la retraite perdront moins que les jeunes.

Bref, le plan du Conseil d'Etat va laminer notre retraite et faire disparaître la CEH. Il faut rappeler que cette fusion entre la CIA et la CEH a été imposée par le Conseil d'Etat dans son plan d'économies et que celui-ci avait promis de ne pas diminuer les prestations !

Refuser la fusion des caisses de pension CIA et CEH

Le Conseil d'Etat compte remplir les caisses de la CIA avec les avoirs de la CEH, car il ne veut pas lui-même apporter les millions nécessaires au redressement de la CIA.

C'est l'arnaque du siècle ! On peut aussi le qualifier de « vol de col blanc ! »

Dans ces conditions, nous devons nous opposer à la fusion de la CIA et de la CEH. Nous n'avons rien à gagner et tout à perdre !

Si le Conseil d'Etat fait voter une loi dans ce sens, nous devons préparer le référendum. Nous pensons que la population genevoise sera sensible à notre position, car rien ne justifie cette attaque. Les



genevois ont une image très positive du personnel de la santé et sauront mettre en échec l'attaque du Conseil d'Etat contre ses soignants.

Santé financière de la CEH

La CEH se porte très bien. C'est la raison principale de « l'appétit » du Conseil d'Etat. Notre taux de couverture est très correct. Même si la loi imposant un taux de couverture à 80% dans 40 ans est votée à Berne, notre caisse pourrait, avec quelques correctifs, passer le cap.

Un exemple. Actuellement, avec nos cotisations nous payons toutes les pensions de nos retraités, les frais de fonctionnement et il reste encore de l'argent ! Cela montre bien que la CEH peut très bien s'en sortir sans devoir fusionner avec la CIA.

**Pétition du personnel hospitalier
au Conseil d'Etat**
« Non au vol de nos rentes »

Nous refusons les propositions inacceptables formulées par le Conseil d'Etat le 26 avril 2010, dans son projet de fusion des caisses de pensions CEH et CIA :

- Augmenter l'âge pivot à 64 ans (actuellement 60 ans à la CEH)
- Augmenter le nombre d'années de cotisations à 40 ans (actuellement 37,5 ans à la CEH)
- Augmenter les cotisations pour toutes les classes salariales et baisser les retraites dès la classe salariale 10 ;
- Augmenter le taux de déduction à 5% (entre 60 et 64 ans) et à 6% (entre 58 et 60 ans) pour les retraites anticipées.

L'augmentation de **l'âge pivot** qui passe de 60 à **64 ans est particulièrement pénalisante pour le personnel hospitalier**. Si nous voulons partir à 60 ans, nous allons **perdre 20%** de notre retraite et **32%** si nous voulons partir à 58 ans.

Le **PLEND** devient un « **LUXE** » que seuls les très hauts salaires pourront s'offrir !

L'augmentation des années de cotisations passe de 37 ans et demi à **40 ans** ! Cela signifie **une baisse supplémentaire de 6%** de notre retraite !

Notre caisse de pension (CEH) a un plan de prestations adapté au personnel hospitalier. Il nous permet de partir à **60 ans** (âge pivot) compte tenu de notre pénibilité professionnelle : des horaires irréguliers et une activité physique lourde qui a des conséquences sur notre santé. Ces conditions pénibles de travail font que de nombreux salariés veulent conserver la possibilité de s'arrêter à 60 ans car ils-elles sont usés-es.

Nous demandons le maintien du plan de prestations de retraite CEH, notamment :

- Le maintien de **l'âge pivot à 60 ans**
- Le maintien de **37 ans et demi de cotisations**
- Le maintien de **l'indexation de rentes**

Nous refusons le principe de « **payer plus pour toucher moins !** »

Nous demandons aux représentants des salariés, au Comité de la CEH, et aux représentants du Cartel intersyndical de la fonction publique, de défendre fermement le maintien de nos prestations de retraite.

Nom, prénom	Signature

Genève, 2010. Envoyer les pétitions au syndicat des services publics, 6 Terreaux-du-Temple, 1201 Genève.

Signer la pétition pour le maintien des prestations de retraite

En attendant le projet de loi et le référendum, nous devons tout faire pour manifester notre opposition au projet du Conseil d'Etat. Si vous n'avez pas encore signé la pétition que nous vous proposons, faites-le et renvoyez nous la feuille à l'adresse du syndicat. La pétition a commencé à circuler avant que le Conseil d'Etat ne modifie le plan proposé, il fait part de 40 ans de cotisations et 64 ans pour l'âge pivot. Or, le nouveau projet du Conseil d'Etat prévoit 39 ans de cotisations et 63 ans pour l'âge pivot.

Allongement de la vie des pensionnés...

Partout en Europe, on nous sert cet argument pour justifier une péjoration de nos retraites. On devrait travailler plus longtemps et partir plus tard à la retraite...

C'est aussi un des arguments préférés du Conseil d'Etat pour justifier l'attaque massive sur nos prestations. Pour justifier cet argument, celui-ci a sorti de sa poche une « étude » de ses experts préférés qui, étonnamment, ont déterminé que les pensionnés de la CEH vivent plus longtemps que les pensionnés de la fonction publique de toute la Suisse !

Cela tombe bien pour faire plier le personnel... ainsi le Conseil d'Etat peut avancer qu'il faut prévoir plusieurs millions de plus pour nos retraités.

Cette étude est d'autant plus suspecte qu'elle est réalisée par des personnes payées par le Conseil d'Etat. En outre, d'autres études indépendantes de celle-ci, montrent qu'avec la « malbouffe » et la pénibilité du travail, la durée de vie va plutôt se raccourcir à l'avenir.

Contactez les délégués syndicaux SSP

Hôpital Cantonal

David Andenmatten	079 508 12 19	laboratoires
Anne Marie Crausaz	022 349 02 86	soins
Víctor Herrera	022 372 39 82	pharmacie
Enrique Bär	079 707 45 65	pharmacie
Mussy Tesfaldet	078 811 44 50	cuisine
José Luis Díaz	079 203 60 14	propreté-hygiène
Solange Caillon	0033 624 18 21 12	soins intensifs
Chantal Altermath	079 347 16 28	soins Beau Séjour
Deborah Bouyol	079 819 82 26	soins
Maria Hofland	077 443 41 79	soins

Permanence Hôpital Cantonal :

Tous les mercredis de 15 h à 17 h, local des syndicats, rue Jean Violette 29, Etage 0

Psychiatrie

Paulina Mora	022 372 33 15	soins
Jean-Louis Prévot	022 372 31 14	soins
Joël Ecuyer	022 305 51 11	sociothérapie
Sylvette Zambon	022 305 50 76	soins
Santo Gentile	022 716 55 11	soins

Trois Chêne

Laurence Delpech	022 305 64 01	soins
Yves Schnellmann	022 305 63 94	ergothérapie

Permanence Belle-Ideé :

Tous les jeudis de 16 h à 18 h local des syndicats, espace Ajuriaguerra, clinique de Belle-Ideé

Loex

Maryse Martin	022 727 25 71	physiothérapeute
Cecilia Fernandez	022 727 26 26	psychologue

Permanence Hôpital de Loëx

Le premier lundi du mois de 12 h à 13 h - A la salle Avanchets B

Visitez notre site www.sspsante.org Contact : info@sspsante.org

Corinne Beguelin 022 741 50 82 secrétaire syndical

Éditeur responsable : Comité SSP hôpital